

Nombre de Conseillers en exercice :	35
Nombre de votants :	35
Nombre de présents :	30
Convocations :	3 AVRIL 2026

Etaient présents : M. Alexis RAGACHE, Mme Laurence RENO, M. Valentin DUCEPT, Mme Adeline POLLET, M. Clément THEODORE, Mme Edwige PANNIER, M. Hervé DEMORGNY, Mme Cécile FRERET, M. Luc LESIEUR, M. Jean-Bernard YON, M. Laurent CASSARD, Mme Pascale PETIT, M. Stéphane BORD, M. Stéphane FERRAND, Mme Martine HURAY, Mme Caroline SAPOWICZ, Mme Maria LEMARCHAND, Mme Gwenaëlle POIRIER CREPIN, Mme Virginie GROSJEAN, Mme Anaïs BRUYERE, Mme Evelyne DENOYELLE, Mme Elise RIDEL, Mme Adeline DIANISSY, M. Marc AVENEL, M. Pierre-Arnaud PRIEUR, M. Tom GERARD, M. Yannick EMERAUD, Mme Julie GODICHAUD, Mme Mélaine GODEY, M. Alexis VERNIER, Mme Letycia-Murielle OSSIBI.

--ooOoo--

M. Christophe DELAMARE
Mme Niswat ABDOURAZAKOU
M. Mohammed DERGHAM
M. Stéphane FERRAND
M. Pierre GONNEVILLE

Pouvoir à M. Clément THEODORE
Pouvoir à Mme Laurence RENO
Pouvoir à Mme Edwige PANNIER
Pouvoir à Mme Adeline POLLET
Pouvoir à M. Valentin DUCEPT

--ooOoo--

Monsieur Jean-Bernard YON remplit les fonctions de secrétaire.

OBJET : Désignation des représentants de la Ville au sein des Conseils d'administration des établissements publics locaux d'enseignement (EPLÉ)

Vu le Code de l'Éducation et notamment les articles R.421-14 à 17

Considérant qu'il appartient à la commune de désigner ses représentants au sein des conseils d'administration des établissements publics locaux d'enseignement situés sur son territoire,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret aux désignations suivantes,

Il vous est proposé de désigner comme représentant de la Ville :

Lycée des Bruyères
Lycée Marcel Sembat
LEP Marcel Sembat
Collège Jean Zay
Collège Emile Zola
EREA Françoise Dolto

Adeline POLLET
Edwige PANNIER
Niswat ABDOURAZAKOU
Stéphane FERRAND
Hervé DEMORGNY
Anaïs BRUYERE

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, en décide ainsi.



Le Registre dûment signé,
Pour extrait conforme,
Maire,
Conseiller Départemental,

Alexis RAGACHE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217606813-20260409-2026-68-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2026
Publication : 15/04/2026

Voies des délais de recours – Conformément aux dispositions des articles R421-1 à R421-5 du code de justice administrative, la présente délibération est l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyen, accessible sur le site www.telerecours.fr